

Département de l'Ain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240924-DEC2024-093-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-093

Objet : N°2024.03 - Marchés publics de maîtrise d’œuvre pour la création d’itinéraires cyclables sur le territoire de la CCPA (3 lots)
Attribution

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d’exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT que la consultation, décomposée en trois lots et par tranches (ferme et optionnelle), lancée en procédure formalisée le 17 avril 2024 par avis d’appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l’Ain, marchéspublics.ain, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal de l’Union Européenne (JOUE), concernant trois missions de maîtrise d’œuvre pour la création d’itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l’Ain a permis de recevoir cinq propositions pour le lot n°1, cinq propositions pour le lot n°2 et six propositions pour le lot n°3 ;

VU l’attribution par la Commission d’Appel d’Offres, lors de sa séance en date du 19 septembre 2024, de chaque marché public pour une durée de 36 mois (toutes tranches confondues) à compter de la date de notification et moyennant un forfait provisoire de rémunération, calculé en appliquant le taux proposé pour chaque lot, au montant prévisionnel des travaux et détaillé comme suit :

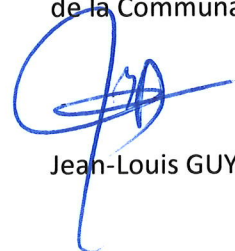
Lot	Désignation	Entreprise	Coût prévisionnel des travaux	Taux de rémunération	Montant HT Mission de base
N°1	Ambérieu en Bugey à Lagnieu	PROFILS ETUDES à Pont d'Ain (01)	1 847 000 €	3,9000 %	72 033.00 €
N°2	Lagnieu à Saint Vulbas	Groupeement d’Entreprises Conjoint ARTELIA (mandataire) /ATELIER TERRAE à Lyon (69)	830 000 €	7,1084 %	59 000.00 €
N°3	Charnoz sur Ain à Blyes	Groupeement d’Entreprises Conjoint ARCHIGRAPH (mandataire) /PAYSAGE URBANISME ENVIRONNEMENT à Varambon (01)	1 000 000 €	5,4250 %	54 250.00 €
TOTAUX			3 677 000 €	/	185 283.00 €

- PREND ACTE de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics de maîtrise d'œuvre concernant la création d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour un montant total de 185 283,00 € HT détaillé dans le tableau ci-dessus pour chacun des lots.
- INDIQUE que chaque marché est conclu pour une durée de 36 mois, toutes tranches confondues.
- PRECISE que la rémunération définitive sera fixée par voie de modification après acceptation de la mission Avant-Projet (AVP) selon les dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).
- PRECISE qu'il est possible de confier ultérieurement au titulaire de chacun des lots, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires dans la limite des montants suivants :
 - Lot n°1 : 60 000,00 € HT
 - Lot n°2 : 9 000,00 € HT
 - Lot n°3 : 38 000,00 € HT
- INDIQUE que les prix sont révisables annuellement pour chaque lot.
- DECIDE de signer les marchés publics à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 septembre 2024
Publiée le 24 SEP. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 24 septembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

